



Le texte en français [suit](#).

CONFIDENTIALITY POLICY

Definitions

1. The following terms have these meanings in this Policy:
 - a) “*Confidential Information*” – Personal information of Representatives including but not limited to home address, email address, personal phone numbers, date of birth, financial information, medical information, and background check information. Additionally, *Confidential Information* also covers information considered to be intellectual property of Skate Canada New Brunswick such as data, proprietary information, business information, and trade secrets
 - b) “*Representative*” – All individuals employed by, or engaged in activities on behalf of, Skate Canada New Brunswick. Representatives include, but are not limited to, staff, administrators, Directors and Officers of Skate Canada New Brunswick, committee members, and volunteers
 - c) “*Members*” – All categories of membership defined in Skate Canada New Brunswick’s Bylaws, as well as all individuals employed by, or engaged in activities with, Skate Canada New Brunswick including, but not limited to, registrants, athletes, coaches, referees, officials, volunteers, managers, administrators, committee members, and Directors and Officers of Skate Canada New Brunswick

Purpose

2. The purpose of this Policy is to ensure the protection of Confidential Information that is proprietary to Skate Canada New Brunswick.

Scope and Application

3. This policy applies to all Members and Representatives of Skate Canada New Brunswick.
4. Confidential Information does not include the following: name, title, business address, work telephone number, or any other information widely available or in the public domain.
5. Representatives voluntarily publishing or consenting to the publication of Confidential Information in a public forum (such as the listing of an email address on a website) forfeit the expectation of confidentiality for that Confidential Information for as long as it is available publicly.

Responsibilities

6. Representatives and Members will not, either during the period of their involvement/employment with Skate Canada New Brunswick or any time thereafter, disclose, publish, communicate, or divulge to any person or organization any Confidential Information acquired during their period of involvement/employment, unless expressly authorized to do so by the Board.
7. Representatives and Members will not use, reproduce, or distribute Confidential Information without the express written consent of the Skate Canada New Brunswick Board.



8. All documents and written materials relating to Confidential Information will remain the property of Skate Canada New Brunswick and, upon cessation of involvement/employment with Skate Canada New Brunswick, for any reason, or upon request of Skate Canada New Brunswick, Representatives will immediately return all written or tangible Confidential Information, as well as copies and reproductions, and any other media containing Confidential Information.

Intellectual Property

9. Copyright and any other intellectual property rights for all written material (including material in electronic format or posted on a website) and other works produced in connection with employment or involvement with Skate Canada New Brunswick will be owned solely by Skate Canada New Brunswick, which shall have the right to use, reproduce, or distribute such material and works, in whole or in part, for any purpose it wishes. Skate Canada New Brunswick may grant permission for others to use its intellectual property.

Enforcement

10. A breach of any provision in this Policy may be subject to legal recourse, termination of the employment or volunteer position, suspension or expulsion from membership, or sanctions pursuant to Skate Canada New Brunswick's *Discipline and Complaints Policy*.



POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ

Définitions

1. Les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée dans la présente politique :
 - a) *Membres* : toutes les catégories de membres définies dans les règlements administratifs de Patinage Canada Nouveau-Brunswick, ainsi que toutes les personnes employées par Patinage Canada Nouveau-Brunswick ou qui participent aux activités avec cet organisme, y compris, sans toutefois s'y limiter, les inscrits, les athlètes, les entraîneurs, les arbitres, les officiels, les bénévoles, les gestionnaires, les gestionnaires, les membres de comités, les administrateurs et les dirigeants de Patinage Canada Nouveau-Brunswick.
 - b) *Renseignements confidentiels* : renseignements personnels des représentants, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'adresse à domicile, l'adresse électronique, les numéros de téléphone personnels, la date de naissance, les renseignements financiers, les renseignements médicaux et les renseignements relatifs à la vérification des antécédents. De plus, les renseignements confidentiels comprennent les renseignements considérés comme la propriété intellectuelle de Patinage Canada Nouveau-Brunswick, notamment les données, les renseignements exclusifs, l'information commerciale et les secrets commerciaux.
 - c) *Représentant* : toute personne employée par Patinage Canada Nouveau-Brunswick ou engagée dans des activités au nom de cette dernière. Les représentants comprennent, sans toutefois s'y limiter, le personnel, les gestionnaires et les dirigeants de bureau de Patinage Canada Nouveau-Brunswick, les membres des comités et les bénévoles.

Objet

2. La présente politique vise à assurer la protection des renseignements confidentiels appartenant à Patinage Canada Nouveau-Brunswick.

Portée et application

3. La présente politique s'applique à tous les membres et représentants de Patinage Canada Nouveau-Brunswick.
4. Les renseignements confidentiels excluent le nom, le titre, l'adresse professionnelle, le numéro de téléphone au travail ou tout autre renseignement facilement accessible ou du domaine public.
5. Les représentants qui publient volontairement leurs renseignements confidentiels ou consentent à la publication de ces derniers dans un forum public (comme la publication d'une adresse électronique sur un site Web) perdent le droit à la confidentialité de ces renseignements confidentiels tant qu'ils sont accessibles au public.



Responsabilités

6. Les représentants et les membres ne divulgueront, ne publieront, ne communiqueront et ne révéleront pas, pendant la période de leur participation ou de leur emploi auprès de Patinage Canada Nouveau-Brunswick ou à tout moment par la suite, à toute personne ou à tout organisme des renseignements confidentiels obtenus pendant leur période de participation ou d'emploi, à moins d'être expressément autorisés à le faire par le conseil d'administration.
7. Les représentants et les membres n'utiliseront pas, ne reproduiront pas et ne distribueront pas les renseignements confidentiels sans le consentement écrit exprès du conseil d'administration de Patinage Canada Nouveau-Brunswick.
8. Tous les documents et contenus écrits touchant les renseignements confidentiels demeureront la propriété de Patinage Canada Nouveau-Brunswick et les représentants, à la cessation de leur participation ou de leur emploi à Patinage Canada Nouveau-Brunswick, pour quelque raison que ce soit, ou à la demande de Patinage Canada Nouveau-Brunswick, retourneront immédiatement tous les renseignements confidentiels écrits ou concrets, ainsi que les copies et les reproductions, et tout autre média contenant des renseignements confidentiels.

Propriété intellectuelle

9. Les droits d'auteur et tout autre droit de propriété intellectuelle sur tous les documents écrits (y compris les documents en format électronique ou affichés sur un site Web) et autres contenus créés dans le cadre de l'emploi ou de la participation à Patinage Canada Nouveau-Brunswick appartiendront uniquement à Patinage Canada Nouveau-Brunswick, qui a le droit d'utiliser, de reproduire ou de distribuer ce matériel et ces contenus, en tout ou en partie, à toute fin qu'elle désire. Patinage Canada Nouveau-Brunswick peut autoriser d'autres personnes à utiliser sa propriété intellectuelle.

Application

10. Toute violation d'une disposition de la présente politique peut entraîner des recours judiciaires, la cessation de l'emploi ou du poste de bénévole, la suspension ou la perte du statut de membre ou des sanctions en vertu de la *Politique en matière de discipline et de plaintes* de Patinage Canada au Nouveau-Brunswick.

NOTE : Le texte a été rédigé en anglais et le texte français officiel est une traduction. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.